



Le 3 février 2020

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques, et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0004

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 6 janvier 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... Les sommes versées en temps supplémentaire par Hydro-Québec pour chaque année entre 2014 et 2019. L'objectif de la démarche est d'obtenir les montants pour chaque année.
- Les montants payés en temps supplémentaires aux 10 plus hauts salariés de métier en 2017, 2018 et 2019. Leur salaire de base, le temps supplémentaire et les primes pour avoir le total de la rémunération. »*

En réponse au premier point de votre demande, vous trouverez ci-après un tableau des sommes comptabilisées en temps supplémentaire pour l'année 2018 et 2019 (cumulatif au 31 décembre) et par division/groupe.

Division ou Groupe	2018	2019
	Montant (en M\$)	Montant (en M\$)
Production	24,8	26,8
TransÉnergie	37,2	35,5
Distribution	73,1	69,8
Innovation, équipement et services partagés	16,7	19,1
Technologies de l'information et des communications	6,9	7,5
Unités corporatives et autres	5,9	5,5
Total	164,6	164,2

En ce qui concerne le deuxième point de votre demande, vous trouverez en annexe la liste des 10 plus hauts salariés des travailleurs de métier pour les années 2018 et 2019.

Pour les années antérieures (2014 à 2017), vous trouverez l'information demandée sur le site Web de l'entreprise dans la section *Réponses aux demandes d'accès à l'information* à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/reponses-acces-information.html> (référence : demande C-6122).

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.